

commun ; & qu'il n'y a rien de plus certain que sans la puissance unie de la Maison d'Autriche , aucun Potentat ne scauroit resister au Turc ; & l'Italie , & les Fiefs de l'Empire qui y sont situés , ne sauroient non plus manquer d'être envahis par d'autres Potentats.

Decret de Commission Imperiale , porté à la Dictature le 4. Février , par le Prince de Furstenberg principal Commissaire de l'Empereur à la Diette Generale de l'Empire , tenant ses Séances à Ratisbonne.

**S**A Majesté Imperiale s'étant fait représenter la Résolution de l'Empire , prise le 11. du passé sur la Garantie proposée dernièrement par Sa Maj. Imp. aux Electeurs , Princes & Etats de l'Empire , touchant l'ordre de Succession établi dans la très - Illustre Maison d'Autriche , & déclaré par Sa Maj. Imp. le 19. Avril 1713. Elle y a vu avec satisfaction & une reconnaissance particuliere , la grande prudence , les mûres deliberations , le zèle véritablement Allemand , les soins fidèles & les bonnes intentions , avec lesquels les Electeurs , Princes & Etats de l'Empire , ont examiné cette importante affaire , & se sont ensuite conformez par une résolution unanime & generale , aux soins paternels & aux vûes salutaires de Sa Majesté Imperiale.

Une résolution , si digne d'un véritable zèle pour la Patrie , devant être regardée avec justice , comme le vrai fondement d'une durable tranquillité pour l'avenir , d'une entiere sûreté contre toute entreprise étrangere , & le moyen le plus efficace pour maintenir inviolablement les anciennes Constitutions , la liberté & le bien general de la Patrie , Sa Maj. Imp. a aussi jugé à propos d'approuver & ratifier dans toute sa teneur , la résolution solennelle du 11. du mois dernier ,